

# Réunion CGS parc éolien de la baie de Saint-Brieuc

1 - Présentation du projet (DDTM) : RAS

2- Présentation des attributions du CGS: RAS

3- Approbation du Règlement intérieur du CGS : RAS

4- Point sur le rôle et la composition du conseil scientifique

Il n'est pas (plus) acceptable qu'aucun expert du milieu marin n'ait été autour de la table au CODERST et depuis le début du projet. Depuis l'appel d'offre, des éléments nouveaux concernant les fonctionnalités halieutiques de la baie de Saint-Brieuc ont été mis en évidence par les scientifiques (résultat du programme COMANCHE sur la dispersion larvaire des coquilles Saint-Jacques). Au vu des nombreuses interrogations sur les impacts sur le milieu marin et des enjeux pour les marins pêcheurs, nous devrons avoir autour de la table un groupe composé notamment d'experts en halieutique/benthique et physique marine (acoustique marine-océanographique-sédimentologie...).

Demander la liste des experts halieutiques.

Demander au Président que le Conseil Scientifique soit saisi pour valider d'ici la fin de l'année les études halieutiques qui seront menées de 2018 à 2020

#### 5- Etat d'avancement du projet :

Campagne géotechnique (mi-juin à mi-septembre 2018) :

Une nette amélioration en matière de communication depuis la dernière campagne, mais un calendrier de nouveau non respecté...c'est la 4<sup>ème</sup> fois consécutive...pour le bon déroulement de la suite de la campagne, nous souhaiterions vivement qu'Ailes Marines :

- Poursuive cette campagne à partir de mi-juin 2018
- Mobilise des moyens adéquats pour terminer la campagne fin septembre 2018

### Résultats des études géophysiques et géotechniques – discussions sur l'ensouillage des câbles.

Ailes Marines souhaite travailler en toute transparence avec les comités des pêches sur la question de l'ensouillage. C'est pourquoi, une fois l'ensemble des résultats des études techniques de détail en possession d'Ailes Marines (ou RTE), la société devra transmettre les rapports d'études aux instances de pêche.

Ailes Marines et RTE devront également fournir un état des lieux complet des outils d'ensouillage existants et de leurs caractéristiques techniques (substrats sur lesquels ces engins peuvent être utilisés, profondeurs d'ensouillage associées...). Ailes Marines et RTE devront identifier précisément les endroits où le substrat ne permet pas un ensouillage à la profondeur demandée (1,50m) à l'aide de la charrue et nécessitera un ensouillage à l'aide d'un ou de plusieurs autres engins. Ailes marines devra revoir la séquence d'installation des câbles inter-éoliennes proposée dans ces dossiers afin d'assurer un ensouillage au plus près des fondations (des éoliennes et de la sous-station électrique)

## 6- Présentation du tableau de suivi des prescriptions

Etudes sur les impacts du bruit et de la turbidité sur les ressources halieutiques.

La revue bibliographique n'apporte pas de réponses concernant les impacts du bruit et de la turbidité sur les espèces d'intérêt halieutique. Ailes Marines devra donc, **avant le début des travaux** mener des études en bassin ou en mer et proposer les mesures d'évitement et de réduction au conseil scientifique.



Les pêcheurs professionnels sont unanimes : la phase de construction du parc éolien et du raccordement ne commencera pas tant que ces prescriptions n'auront pas été remplies par Ailes Marines.

Par ailleurs, nous espérons vivement que les arrêtés relatifs aux projets Ailes Marines et RTE seront suspendus si les résultats d'étude démontrent que les perturbations sonores et la turbidité affecteraient les larves, juvéniles et/ou adultes d'espèces d'intérêt halieutique, et si le conseil scientifique juge que les mesures d'évitement ou de réduction proposées en amont des travaux ne permettraient pas d'éviter ou de réduire ces impacts.

## 7- Point sur les premières mesures compensatoires : (oiseaux /mammifères marins) : RAS

#### 8- Présentation de l'état de référence halieutique :

A ce jour, pas d'éléments de réponses (pas d'études menées sur les espèces présentes en baie de Saint-Brieuc) concernant les impacts de la phase travaux (bruit/turbidité) sur les ressources halieutiques. Or les modèles développées par Ailes Marines montrent que les effets de la phase de construction, et notamment les nuisances liées au bruit, se propageront sur toute la baie, à des intensités dépassant très largement le niveau ambiant.

Il conviendra d'avoir un état des lieux complet et pertinent avant travaux prenant en considération les cycles biologiques et d'exploitation des espèces et des suivis adaptés pour caractériser / quantifier les impacts du projet sur les ressources halieutiques

En parallèle Ailes Marines souhaite dissocier les impacts liés à leur projet, des phénomènes naturels (variations naturelles des ressources). Il faudra alors mettre tous les moyens en œuvre pour y parvenir et avoir un état de référence et des suivis sur plusieurs années (3 années pour l'état de référence et sur l'ensemble de la baie de Saint-Brieuc).

9- Questions diverses: RAS